LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA SITUATION DES CUBAINS QUI FUIENT AUX ÉTATS-UNIS— RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jim Schroder (Guelph): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire extrêmement urgente.

Étant donné le nombre croissant de citoyens cubains qui fuient leur pays pour s'établir aux États-Unis, l'incapacité dans laquelle se trouve la communauté internationale de prendre des mesures puisque ces gens ne peuvent être considérés comme des réfugiés aux termes de la définition que les Nations Unies donnent de ce mot et la tension que cela a suscitée dans les relations entre les États-Unis et Cuba, je propose, avec l'appui du député de Willowdale (M. Peterson):

Que la Chambre prie le gouvernement de consulter le gouvernement des États-Unis, celui de Cuba et ceux des autres pays de l'hémisphère ouest afin d'en arriver à un consensus qui leur permettraient de mettre fin à cette tragique situation.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

• (1115)

LA COMMUNAUTÉ MONDIALE

LA RECONNAISSANCE DU RÔLE DE L'ISLAM ET DES CANADIENS DE CONFESSION ISLAMIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland de Corneille (Eglinton-Lawrence): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente.

Étant donné que l'Islam qui commémore cette année dans le monde entier son quinzième centenaire est l'une des grandes religions mondiales et qu'elle est pratiquée par des gens de toutes les cultures; étant donné que l'islam aspire à la réalisation d'une communauté fraternelle transcendant les différences dues à la race, l'histoire et ou la nationalité et contribue de ce fait à la réalisation du multiculturalisme, je propose avec l'appui du député de Kent (M. Bossy):

Que la Chambre rende hommage à l'Islam et aux Canadiens de confession islamique pour le rôle qu'ils ont joué et qu'elle leur souhaite de réussir dans l'accomplissement de leur projet d'une société véritablement multiculturelle dans le Canada contemporain.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Questions orales

LES SPORTS

LA DÉSIGNATION DU SITE DES JEUX D'ÉTÉ DE 1985—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Corbett (Fundy-Royal): Madame le Président, je prends moi aussi la parole aux termes de l'article 43 du Règlement. Étant donné l'escalade des coûts et étant donné l'impatience des citoyens du Nouveau-Brunswick qui demandent qu'on désigne le plus tôt possible le site des Jeux d'été de 1985, je propose, appuyé par le député de Carleton-Charlotte (M. McCain):

Que la Chambre enjoigne le ministre chargé de la Santé et du Sport amateur de se décider et de faire connaître sa décision avant le début des Jeux de Lakehead en 1981 afin que la ville-hôte puisse commencer à planifier.

Mme le Président: Aux termes de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LE GAZ NATUREL—LE PROLONGEMENT DU GAZODUC JUSOU'AUX MARITIMES

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Hier, le ministre de l'Énergie a annoncé que le gazoduc de la Q & M n'irait pas plus loin que la ville de Québec. Le premier ministre dirait-il à la Chambre, surtout aux gens du Canada atlantique, ce qui a changé depuis le discours qu'il a prononcé devant la Chambre de commerce de Halifax, le 25 janvier 1980? Entre autres choses, il avait alors promis d'entreprendre sans délai des démarches en vue de construire un gazoduc jusqu'à Québec et aux Maritimes, sans mentionner d'échéance cependant, parce qu'il restait encore des inconnues telles les études écologiques, les réserves sous-marines et l'aide fédérale.

Selon les paroles immortelles du premier ministre ce jour-là, «comme les chemins de fer des années 1880, les pipe-lines des années 1980 auront l'effet d'un lien d'acier unificateur». Voici la question que je pose au très honorable premier ministre: comment votre lien unificateur peut-il s'arrêter à Québec?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Je suggère au député de vérifier ce que le premier ministre a dit à Halifax. Il m'apparaît tout à fait inopportun de rapporter des paroles inexactes. Quand le député nous aura cité les paroles qui ont été prononcées, nous répondrons alors à sa question.